



# COMMUNE DE VALDALLIÈRE

## RÈGLEMENT de la CONSULTATION

### MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Réalisation d'une prestation de programmation active de locaux  
et

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction  
d'une gouvernance communale renouvelée

### Marché à Procédure adaptée

Date limite de remise des candidatures :

**vendredi 5 avril 2019 à 12 heures**

## **RC.1 – Identification du maître d'ouvrage**

### Collectivité qui passe le marché

Commune de Valdallière

7 rue des écoles

Vassy

14 410 Valdallière

Tel : 02 31 66 23 90

Courriel : [jean.pavie@valdalliere.fr](mailto:jean.pavie@valdalliere.fr) ou [marchepublic@valdalliere.fr](mailto:marchepublic@valdalliere.fr)

### Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- le présent règlement de la consultation (RC)
- l'acte d'engagement (AE)
- le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP)
- les annexes au CCATP

### Modalités de remise des candidatures et offres

Les pièces du dossier de consultation sont téléchargeables sur le profil de l'acheteur accessible sur la plateforme de dématérialisation : <https://www.uamc14.org/>

## **RC.2 – Objet du marché**

Le présent marché a pour objet d'assurer pour le compte de la commune de Valdallière une double mission :

1- L'animation et le portage d'une démarche expérimentale de programmation active de locaux. Cette mission se déroulera sur l'ensemble des 14 communes associées de la commune nouvelle et devra impliquer les habitants et les acteurs locaux.

2- Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la municipalité dans la construction d'une gouvernance adaptée au grand territoire de la commune nouvelle en favorisant la participation des habitants. Cette mission s'appuiera sur la démarche expérimentale, objet de la première mission.

Le contenu des missions, définie précisément au cahier des clauses administratives et techniques particulières, est présenté succinctement en annexe du présent règlement.

La durée prévisionnelle d'intervention est évaluée à 18 mois, décomposée en 2 temps : une première séquence intégrant une présence sur place soutenue les 12 premiers mois (programmation active et AMO gouvernance), suivie d'une seconde séquence de 6 mois avec des temps de présences plus ponctuels (accompagner la collectivité dans sa montée en compétence sur la nouvelle gouvernance).

Le montant maximum alloué au marché s'établit à 108 000 € TTC.

## **RC.3 – Renseignements d'ordre juridique, économique financier et technique**

### Conditions relatives au marché

Les variantes au CCATP ne sont pas autorisées.

Il ne sera exigé du titulaire ni caution, ni retenue de garantie.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique.

### Conditions de participations

La consultation est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel (le contractant) ou sous la forme d'un groupement (les contractants).

Le candidat, qu'il se présente à titre individuel ou sous la forme d'un groupement, devra disposer, par lui-même des compétences suivantes :

- architecture
- démarche participative, médiation
- communication

Si le (ou les) candidat(s) envisage(nt) pour cette prestation de faire appel à d'autres compétences que celles demandées, il(s) les fera(ont) connaître lors de la candidature.

En cas de groupement, l'architecte en sera le mandataire. Ce dernier ne pourra représenter plus d'un groupement.

### Composition du dossier de candidature

Le soumissionnaire fournit au titre de la candidature, les documents suivants :

- Une note succincte de présentation du candidat et/ou de l'équipe avec les compétences et moyens de chaque membre.
- Des références du candidat et/ou de l'équipe, en rapport avec la présente consultation, permettant de juger des capacités à porter des démarches participatives élargies et accompagner un maître d'ouvrage sur une posture de changement.

Chaque référence devra faire apparaître :

- les coordonnées du maître d'ouvrage
- le lieu et dates des missions assurées
- les missions exactes remplies et les résultats (texte, schémas, photos, vidéos, ...)

Ces références seront au nombre de 4 maximums.

- Les justificatifs demandés aux articles 48 et 49 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics :
  - \* DUME (document unique de marché européen)
  - \* ou - une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire pour ses co-traitants (utilisation de l'imprimé DC1<sup>1</sup>)
  - une déclaration du candidat, précisant les capacités économiques, financières, professionnelles et techniques du candidat ou de chacun des membres du groupement (utilisation de l'imprimé DC2<sup>1</sup>)

### Composition de l'offre

Après examen des candidatures, le maître d'ouvrage en sélectionnera trois au maximum,

---

<sup>1</sup>Les formulaires DC1 et DC2, ainsi que leur notice, sont téléchargeables sur le site du ministère des finances et des comptes publics : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

auxquelles il sera demandé de remettre une offre.

Après avoir été destinataire de l'ensemble du dossier de consultation, les candidats retenus devront fournir une offre complète composée de :

- Un mémoire technique (d'une quinzaine de pages maximum)  
Ce mémoire, réalisé au **format A4**, sera composé de :
  - une note d'intention de **deux pages maximum** exposant la démarche du candidat, sa motivation et son intérêt pour les missions, objet du présent marché,
  - une note de présentation de la compréhension par le candidat du projet communal et de ses enjeux,
  - l'exposé des modalités d'intervention envisagées pour réaliser les deux missions, objets du présent marché,
  - la composition de l'équipe, la répartition des compétences et des tâches de chacun, ainsi que les éventuels différents dimensionnements d'équipe envisagés en cours de mission,
  - les observations, remarques ou propositions d'adaptation du projet communal,
- les délais d'exécution et modalités de présence sur le territoire du candidat et/ou de l'équipe,
- une proposition d'honoraires détaillée selon les missions et les phases d'interventions.

Ces éléments seront présentés lors de l'audition et pourront faire l'objet de négociations.

## **RC.4 – Procédure**

### **Procédure de passation**

La consultation est conduite selon la procédure adaptée, en application de l'article 42-2° de l'ordonnancement n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics

### **Déroulement**

La consultation est organisée en deux temps :

- 1- Examen des candidatures par la commission  
À l'issue de cet examen, la commission effectuera un classement des candidatures reçues et sélectionnera, en respect du classement, au maximum 3 candidats qui seront admis à remettre une offre.
- 2- Envoi du dossier de consultation complet au candidats admissibles
- 3- Analyse des offres remises par les candidats désignés admissibles par la commission  
La commission examine les offres et réalise son classement.  
À l'issue de cette phase d'analyse sur dossier, la commission se réserve la possibilité :
  - \* soit d'attribuer le marché à l'offre la mieux disante avec ou sans négociation,
  - \* soit d'organiser une audition de l'ensemble des candidats ayant remis une offre avant d'établir son classement définitif. Ces auditions pourront donner lieu à négociations.

### **Critère de sélection des candidatures (par ordre de priorité)**

- 1- les références présentées, jugées au regard des aspects suivants :
  - \* expériences en matière d'animation de démarches de participations habitantes, adaptées au contexte local de Valdallière

\* pertinence des expériences en matière d'accompagnement au changement, de la prise de conscience à la mise en œuvre de processus concret

2- compétences présentées

Nombre maximal de candidats admis à remettre une offre : Trois

Date limite de remise des candidatures : vendredi 5 avril 2019

Date limite de remise des offres : vendredi 26 avril 2019

Date des éventuelles auditions : vendredi 3 mai 2019

#### Critères d'attributions

L'offre retenue sera l'offre la mieux disante, appréciée en fonction de :

- la compréhension du sujet et de ses enjeux (30%)
- la proposition d'intervention présentée (50%)
- le montant de l'offre (20%)

L'audition éventuelle permettra de lever de possibles ambiguïtés ou incompréhensions des offres et d'obtenir des éléments d'informations complémentaires d'apprécier davantage les propositions des candidats. Elle permettra aussi d'évaluer les qualités humaines des candidats au regard des prestations attendues et de la maîtrise d'ouvrage.

Date d'envoi de l'avis de publicité : **20 mars 2019**

# Annexe au règlement de la consultation

## Précisions sur le contenu des missions

Le présent marché a pour objet d'assurer pour le compte de la commune de Valdallière une double mission :

1- Animation et portage d'une démarche expérimentale de programmation active de locaux. Cette mission se déroulera sur l'ensemble des 14 communes associées de la commune nouvelle et devra impliquer les habitants et les acteurs locaux.

2- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la municipalité dans la construction d'une gouvernance adaptée au grand territoire de la commune nouvelle et favorisant la participation des habitants. Cette mission s'appuiera sur la démarche expérimentale, objet de la première mission.

### 1. Projet expérimental de programmation active de locaux disponibles

L'objet de cette mission est de mettre en œuvre un concept de « programmation active ».

Quelques mots pour définir le concept de « programmation active » :

*« Pour faire émerger des projets adaptés aux usages, aux budgets et aux temporalités, il convient d'avancer pas à pas, en fonction des besoins plutôt qu'en prévision de ces derniers. Pour cela, il faut mettre les usages en avant : ouvrir les portes, tester des usages locaux ou extérieurs, des organisations, des cohabitations, et vérifier au fur et à mesure la pertinence de ce qui a été testé. Ensuite seulement, imaginer les potentiels chantiers. »*

Pour rendre possible et orchestrer une telle flexibilité, il est indispensable d'accompagner le processus de réflexion, via la présence sur place d'un(e) professionnel(le) des questions spatiales, également expert(e) en médiation à même d'assurer le lien entre humain et bâti.

Tel est l'objet de la mission consistant à faire vivre tout en l'expérimentant un processus de « programmation active » pendant une durée d'un an sur les 14 communes associées de Valdallière.

Cette mission d'activation de locaux disponibles, impliquera l'animation de multiples démarches participatives.

### 2. Co-élaboration d'une gouvernance renouvelée

L'objet de cette mission est de parvenir à infléchir les modes de faire de la commune nouvelle.

En s'appuyant sur les travaux menés dans le cadre de l'activation des lieux disponibles, le titulaire doit construire et organiser la transmission à la collectivité des savoir-faire en matières de participations des acteurs et de co-construction de projets.

Cette mission impliquera l'animation d'une équipe projet communale, avec laquelle le titulaire préfigurera et expérimentera la mise en œuvre de relais de gouvernance de type comités de quartiers, conseils citoyens, ... .